

Les centres départementaux ou interdépartementaux de gestion organisent pour l'ensemble du territoire national le concours :

D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION
Ce concours comprend quatre spécialités : - Musique pour les concours externe, interne et troisième concours avec pour <i>disciplines</i> relevant de l'enseignement instrumental ou vocal : <i>flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, harpe, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano, guitare, accordéon, instruments anciens (tous instruments), musique traditionnelle (tous instruments), jazz (tous instruments), musiques actuelles amplifiées (tous instruments), chant.</i> - Autres disciplines : formation musicale, accompagnement musique, accompagnement danse, direction d'ensembles vocaux, direction d'ensembles instrumentaux, musique électroacoustique, interventions en milieu scolaire. - Art dramatique pour les concours externe, interne et troisième concours. (<i>aucune discipline</i>) - Arts Plastiques pour les concours externe, interne et troisième concours. (<i>aucune discipline</i>) - Danse uniquement pour le concours externe avec pour <i>disciplines</i> : danse contemporaine, danse classique et danse jazz		
DATE DES EPREUVES	Date de la 1^{ère} épreuve : à partir du 9 février 2026 (date nationale), pour tous les candidats (toutes voies, spécialités et disciplines confondues). Les plannings et lieux de déroulement des épreuves seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.	
EXTERNE (sur titres avec épreuve)	Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III) correspondant à l'une des spécialités du concours. Il s'agit essentiellement du DE (ou DUMI) en musique, danse et art dramatique. Spécialité danse : il s'agit d'une profession réglementée : les candidats doivent donc être titulaire du diplôme d'Etat de professeur de danse, ou l'un des diplômes ou autorisations mentionnés au 4[°] du I de l'article 3 du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique. <i>Les candidats non titulaires du diplôme requis pour se présenter au concours externe (sauf pour la spécialité danse) peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes. Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. - Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle - www.cnfpt.fr. ou peuvent bénéficier d'une dérogation (pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.) lien : Lien pour saisir la commission d'équivalence</i> Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	L'inscription au concours se déroulera en 2 étapes : 1- Période de retrait des dossiers d'inscription et/ou de pré-inscription en ligne du 16 septembre 2025 au 22 octobre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine) 2- Période de dépôt des dossiers d'inscription et/ou de validation en ligne de la préinscription du 16 septembre 2025 au 30 octobre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)
INTERNE (sur épreuves)	Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les candidats doivent être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 30 octobre 2025 et justifier de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2026.	Les dates d'inscriptions sont nationales et impératives IMPORTANT : Les candidats devront se conformer aux modalités d'inscription du CDG organisateur de la spécialité et/ou de la discipline choisie
TROISIEME CONCOURS (sur épreuves)	Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2026, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.	Concours externe : les dossiers professionnels ne pourront être déposés et/ou complétés que jusqu'au 9 février 2026, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi- date nationale de début des épreuves)

Pour toute information complémentaire concernant ce concours en fonction des spécialités et disciplines, il convient de s'adresser aux centres de gestion organisateurs indiqués ci -dessous

Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet	Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet
MUSIQUE	Violon	CDG 13	www.cdg13.com	MUSIQUE	Cor - Contrebasse - Harpe	CDG 59	www.cdg59.fr
	Basson	CDG 33	www.cdg33.fr		Trombone	CDG 37	www.cdg37.fr
	Chant - Jazz (tous instruments)	CDG 73	www.cdg73.fr		Accordéon	CDG 77	www.cdg77.fr
	Violoncelle - Alto	CDG 44	www.cdg44.fr		Accompagnement musique	CDG 73	www.cdg73.fr
	Clarinette	CDG 14	www.cdg14.fr		Musique électroacoustique	Pas organisé pour cette session	
	Accompagnement danse - Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr		Instruments anciens (tous instruments) - Intervention en milieu scolaire - Direction d'ensemble vocaux - Direction d'ensembles instrumentaux	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
	Tuba - Piano	CDG 69	www.cdg69.fr		Percussions	CDG 63	www.cdg63.fr
	Flûte traversière	CDG 67	www.cdg67.fr		Formation musicale	CDG 54	www.cdg54.fr
	Hautbois	CDG 85	www.cdg85.fr		Danse contemporaine - Danse classique - Danse jazz	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr
	Saxophone - Guitare - Musiques traditionnelles (tous instruments)	CDG 35	www.cdg35.fr		Pas de discipline	CDG 73	www.cdg73.fr
	Trompette	CDG 62	www.cdg62.fr	ARTS PLASTIQUES	Pas de discipline	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
				ART DRAMATIQUE			

A noter : Pour l'inscription à ces concours, vous devez vous rendre sur la plateforme www.concours-territorial.fr, créer votre compte ou utiliser France-Connect puis vous pourrez choisir le Centre de Gestion organisateur de votre spécialité et/ou discipline.